

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous, soussignés DAIMLERCHRYSLER FRANCE - Parc de Rocquencourt - ROCQUENCOURT (Yvelines), représentant dûment accrédité de DAIMLERCHRYSLER A.G. - STUTTGART (R.F.A.) constructeur, certifions :

a°) que le véhicule livré :
 en châssis - cabine (voir NOTA 1) (1)
 en VASP (voir NOTA 2)

(2) - Dénomination :
 (D1) - Marque : MERCEDES-BENZ
 (D2) - Type : G41 Variantes : 51 K4N Versions : 45m

(D3) - Dénomination commerciale : ACTROS
 (E) - Numéro d'ordre dans la série du type ou numéro d'identification : WDB 932 315 1L 416 096

(F1) - Masse en charge maximale techniquement admissible (Kg) :
 (F2) - Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (Kg) :
 (F3) - Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA)

32000	32000
32000	32000
40000 (#)	40000 (#)

(J) - Catégorie internationale : N3G
 (J1) - Genre national : châssis-cabine pour CAM-VASP
 (K) - Numéro de la réception par type : P-2659-06-00
 (P1) - cylindrée (cm3) : 15928

Variantes :
 (P2) - Puissance nette maximale (KW) : 375
 (P3) - Source d'énergie : GO

(P6) - Puissance administrative (CV) : 43 CV
 (S1) - Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 2
 (U1) - Niveau sonore à l'arrêt (dba)

86
1350
0555*0651C

(U2) - Régime de rotation du moteur lui correspondant (ma-1) :
 (V7) - CO₂ (g/km) :
 (V9) - Classe environnementale : 0555*0651C

(1) - rayer les mentions inutiles
 (2) - Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation.
 (*) - Lorsque le véhicule est équipé d'une carrosserie pte-cont. et circule avec une remorque attelée, de genre REM ou RETC carrosserie PTE-CONT.
 (#) - Ce véhicule peut circuler sous couvert de l'autorisation spéciale prévue par l'article R.433-1 du Code de la Route dans les conditions de poids ci-après :
 Masse en charge maxi de l'ensemble admissible en service dans l'état (PTRA):
 Avec système de freinage de remorque:
 Avec freinage tous disques : - 82000 Kg
 Avec freinage tous tambours : - 120000 Kg



La réception de ce véhicule ne peut être interprétée comme une condition suffisante à l'octroi d'une autorisation de transports exceptionnels, cette dernière ne pouvant être donnée qu'aux seuls véhicules dont le poids excède les limites réglementaires lorsqu'ils transportent des objets indivisibles.

est entièrement conforme au type, variante, version dont le prototype a fait l'objet du procès verbal de réception ci-dessus

b°) que ce véhicule sort de nos usines (ou magasins) le : pour être livré à :
 (nom et adresse de l'acheteur, ou à défaut, du distributeur)

T.V.A. française acquittée sur la déclaration périodique du chiffre d'affaires - dispense de visa n° 5/99 du 21/12/99 de la DSF des Yvelines

Fait à Rocquencourt, le : 30/01/2009 N° d'immatriculation :
 DAIMLERCHRYSLER France (à remplir par la Préfecture)

NOTA 1 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :
 - soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles pour les camions, camionnettes et véhicules remorqués ou, pour les véhicules tracteurs routiers, une attestation de montage d'un dispositif d'attelage, conforme à l'annexe X de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles et répondant aux dispositions du paragraphe A de cette annexe ;
 - soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire ;
 - soit un procès-verbal de réception à titre isolé

NOTA 2 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :
 - soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire ;
 - soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

ATTESTATION DE CARACTERISTIQUES

Nous soussignés DAIMLERCHRYSLER FRANCE - Parc de Rocquencourt - ROCQUENCOURT (Yvelines) représentant dûment accrédité de DAIMLERCHRYSLER A.G. - STUTTGART (R.F.A.) constructeur, certifions que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipé de :

Chauffage autonome à combustible liquide	Non	(indiquées sur la plaque constructeur)	Essieux 3 et 4 : 10500 Kg (sous R433.1 : 11800kg)
Dispositif antibloqueur de roues	OUI		
Réservoirs de carburants	Emplacement : droit, Nombre et capacité : 1X300		
Ralentisseur additionnel prévu au point 7.9.2	Non		
Marque de ce ralentisseur			
Type de ce ralentisseur			
Poids de ce ralentisseur permettant la majoration du PTAC et du PTRA (voir Nota du chapitre 2) (tonne)			
Pneumatiques	Essieux 1 et 2 : 13 R 22,5 Essieux 3 et 4 : 13 R 22,5		
Charges maximales techniquement admissibles	Essieux 1 et 2 : 7500 Kg		
		Avec freinage avant et arrière	tambours
		Suspension de l'essieu moteur	ni pneumatique, ni équivalente à une suspension pneumatique au sens de l'annexe II de la directive 96/53/CE
		Dispositif de protection arrière contre l'encastrement d'origine Mercedes-Benz	